

DECISION DU PRESIDENT

de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

N°109-22

Nature de l'acte : 1 Commande Publique – 1.1 Marchés Publics – 119 Avenants

OBJET : Avenant n°2 au marché Etudes patrimoniales et diagnostiques, schémas directeurs eau potable/ assainissement/ eaux pluviales urbaines – Lot 2 : Etude patrimoniale et diagnostique, schéma directeur eau potable / assainissement / EPU – Secteur en régie

Le Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, et plus particulièrement, l'article L. 2194-1,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au point précédent dont le montant n'excéderait pas 10% du montant initial pour les marchés de fournitures et services et 15% pour les marchés de travaux,

Vu le marché Etudes patrimoniales et diagnostiques, schémas directeurs eau potable/ assainissement/ eaux pluviales urbaines – Lot 2 : Etude patrimoniale et diagnostique, schéma directeur eau potable / assainissement / EPU – Secteur en régie conclu avec la société ALTEREO (69500 – Bron) pour un montant de 939 754,55 € HT,

Vu l'avenant n°1 de renoncement à l'avance financière,

Considérant que des adaptations sont nécessaires et que les crédits suffisants sont inscrits au budget,

Article 1 :

Décide d'approuver les modifications suivantes et de conclure l'avenant s'y rapportant :

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (EN €HT)	AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MODIFICATIONS APPORTEES AU TITRE DU PRESENT AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)
939 754,55	Sans incidence financière	- Intégration de prix nouveaux : Prolongation d'une semaine – campagne de mesure par pluviographe (prix unitaire : 179,00 € HT)	1 611,00

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et communiquée au prochain conseil communautaire.

Ampliation en sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'entreprise titulaire du marché.

Fait à Riom, le 08 août 2022,



Le Président

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220808-DC109-22-AI
Date de télétransmission : 10/08/2022
Date de réception préfecture : 10/08/2022

Frédéric BONNICHON